

## NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM10 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE

**Formulaire MM10 (obligatoire)** : Demande d'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire (règle 25 du Règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement International des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide pour l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion de marques internationales.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### OBJET DU FORMULAIRE

Ce formulaire doit être utilisé pour demander l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit.

Le changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit sous-entend que la même personne physique ou morale continue d'être le mandataire du titulaire.

Il est possible d'utiliser un seul formulaire pour demander l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit pour plusieurs enregistrements internationaux, pour autant que le mandataire soit inscrit au registre international pour l'ensemble des enregistrements concernés et que ces derniers soient indiqués.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes

#### S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?

**N'utilisez pas** ce formulaire pour constituer un nouveau mandataire. Utilisez le formulaire [MM12](#) à cet effet.

Si vous souhaitez radier un mandataire constitué, ou mettre à jour l'adresse électronique ou le numéro de téléphone d'un mandataire, veuillez utiliser le service [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "autre").

#### EFFET DE L'INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE INSCRIT

Si vous souhaitez demander le changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit auprès de l'OMPI, toutes les communications de l'OMPI (y compris les refus, les décisions et les avis d'irrégularité) seront envoyées à ce mandataire à son nouveau nom ou sa nouvelle adresse. L'OMPI ne réexpédiera aucune communication déjà envoyée (à l'ancien nom ou l'ancienne adresse) au nouveau nom ou à la nouvelle l'adresse. Veuillez également noter que l'inscription d'un nouveau nom ou d'une nouvelle adresse (ou le défaut d'inscription) ne constitue pas une excuse de l'inobservation de l'un quelconque des délais prévus pour l'enregistrement international ou les enregistrements internationaux concernés.

Une fois que le changement concernant le mandataire aura été inscrit, il apparaîtra au registre international, et les tiers, ainsi que les offices des parties contractantes désignées, seront informés du ou des changements.

## COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE?

Le formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire du service [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique, et au point de savoir si une taxe de traitement est perçue pour la transmission à l'OMPI.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

L'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire est gratuite.

## ADRESSE ÉLECTRONIQUE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir une adresse électronique. Il s'agit du moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de transmettre des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

Veuillez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire").

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications par voie électronique à l'adresse électronique enregistrée pour le mandataire **uniquement**<sup>1</sup>. Si le titulaire n'a pas constitué de mandataire, l'OMPI enverra toutes les communications par voie électronique à l'adresse fournie pour le titulaire, à moins qu'une autre adresse de courrier électronique pour la correspondance n'ait également été indiquée.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

---

<sup>1</sup> Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

## Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement particulier ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

## COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM10

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

### NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

### NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le mandataire et l'office (si le formulaire est soumis par l'intermédiaire d'un office) peuvent indiquer leur propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

### RUBRIQUE 1 : NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL(AUX)

Indiquer le(s) numéro(s) d'enregistrement(s) international (aux) en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Lorsqu'une demande concerne plusieurs enregistrements internationaux, tous doivent être au nom du même titulaire inscrit. Si tel n'est pas le cas, une demande distincte doit être soumise pour chaque titulaire.

### RUBRIQUE 2 : NOM DU MANDATAIRE

Les nom et adresse du mandataire doivent correspondre exactement à ceux qui sont inscrits au registre international.

### RUBRIQUE 3 : CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE

Indiquer uniquement les éléments modifiés.

#### Rubrique 3.a) : Nouveau nom

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement de nom du mandataire. Si le changement de nom concerne une personne physique, son nom de famille et son prénom doivent être indiqués dans l'ordre dans lequel ils sont utilisés. Si le changement de nom concerne une personne morale, la dénomination officielle complète doit être indiquée.

### **Rubrique 3.b) : Nouvelle adresse**

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement d'adresse du mandataire. S'il y a eu un changement, indiquez l'adresse de manière à favoriser une livraison rapide par les services postaux. L'adresse doit comprendre le code postal (s'il y a lieu) et le nom du pays ou de la région.

### **Rubrique 3.c) : Nouvelle adresse électronique**

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement d'adresse électronique. Si une adresse électronique est indiquée, l'OMPI communique avec le mandataire au moyen de cette adresse électronique uniquement. Si cette section n'est pas remplie mais que le mandataire a précédemment indiqué une adresse électronique (adresse électronique existante), l'OMPI continuera de communiquer avec le mandataire en utilisant uniquement l'adresse électronique existante.

Un mandataire ne peut enregistrer qu'une seule adresse électronique pour communiquer avec l'OMPI. Toutes les communications de l'OMPI seront envoyées au mandataire par courrier électronique uniquement.

Pour modifier ou supprimer une adresse électronique uniquement, soumettre une demande à l'OMPI par l'intermédiaire du service [Contact Madrid](#) (sous "Ma demandes de concerne", veuillez sélectionner "autre").

### **Rubrique 3.d) : Nouveau numéro de téléphone**

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement du numéro de téléphone. En cas de changement, indiquer le numéro de téléphone avec les indicatifs de pays et de ville (par exemple, +41 22 338 86 86). Il n'est pas obligatoire de fournir un numéro de téléphone, mais cela permettra à l'OMPI de joindre votre mandataire plus facilement en cas de besoin.

## **RUBRIQUE 4 : SIGNATURE DU TITULAIRE OU DE SON MANDATAIRE**

Le titulaire ou son mandataire doit signer le présent formulaire avant de soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, le changement de nom ou d'adresse du mandataire n'est pas inscrit.

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du titulaire ou du mandataire du titulaire n'est pas requise et cette rubrique ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne signant le formulaire déclare qu'elle est habilitée à la signer en vertu de la législation applicable.

### **Nom (titulaire)**

Indiquer le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

### **Nom (mandataire)**

Si le formulaire est signé par le mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'inscrit au registre international (ou à la rubrique 3.a)). Si le formulaire est signé par le titulaire inscrit, la signature de son mandataire n'est pas nécessaire.

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

### **Signature (titulaire/mandataire)**

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre. Elle peut aussi être remplacée par l'apposition d'un sceau sur le formulaire.

### **RUBRIQUE 5 : OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIRE PRÉSENTANT LA DEMANDE**

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

[Fin de la note concernant le dépôt du formulaire MM10]